



Decaïsser limite séparative

Par rudisol

Bonjour,

Nous venons d'emménager dans un lotissement et nous réalisons l'aménagement de notre jardin. Notre voisin a construit en limite de propriété. Nous nous sommes à 3 m.

Nous voulons décaïsser 30 cm en limite de propriété. Notre voisin a construit sa maison beaucoup plus haut que nous et du niveau de la route(niveau 0) (environ 80 cm). En décaïssant 30 cm je vois ses fondations!

Apparemment il aurait remblayé le devant de son terrain et à mon avis il est bien au dessus du sol naturel.

voici question : 1) puis-je décaïsser les 30 cm sur mon terrain.
fissures...serais-je responsable?

2) n'étant plus hors gel, si sa maison

D'avance merci pour votre réponse.

Cordialement.